

M

Le vingt neuf du mois d'octobre mil sept cent  
 cinquante dix huit, les trois bans aiant été  
 publiés trois dimanches consécutives sans opposition  
 dans cette paroisse et dans celle d'helfaut comme  
 il nous est apparu par le certificat du sieur  
 priame curé d'helfaut, ont été marie bernard  
 josphé marlot âgé de vingt huit ans natif de  
 la paroisse d'ecquerdes et demeurant actuellement  
 en celle-ci fils de nicolas et de feu marie  
 jeanne baubant, et marie magdelaine jaijelle  
 âgée de trente ans environ natifse de cette  
 paroisse ij demeurant fille de pierre josphé  
 et de feu marie jeanne darras. ont assisté  
 audit mariage adrien francois pateruel,  
 jacques andre hebau, pierre francois gouet  
 jean baptiste broniard tous jeunes hommes à

marier de cette paroisse. jacques andre hebau  
 et pierre francois gouet ont déclaré savoir veine  
 et adrien francois pateruel, et jean baptiste  
 broniard ont les contractans ont déclaré ne  
 savoir veine de u tous interjelles.

marque X de ceruand josphé marlot  
 marque T de marie magdelaine jaijelle  
 marque + de jean baptiste broniard  
 marque + d'adrien francois pateruel.  
 pierre francois gouet  
 jacque andre hebau  
 P. A. B. Kindt curé de

M.1778.10.29

le vingt neuf du mois d'octobre mil sept cent  
soixante dix huit , les trois bans ayant été  
publiés trois dimanches consecutives sans opposition  
dans cette paroisse et dans celle d' helfaut comme  
il nous est apparu par le certificat du sieur  
soinne Curé d' helfaut , ont été marié bernard  
joseph marlit agé de vingt huit ans natif de  
la paroisse d'ecquerdes et demurant actuellement  
en celle-ci fils de nicolas et de feu marie  
jeanne bauchant, et marie magdelaine payelle  
agé de trente ans environ natifve de cette  
paroisse y demurant fille de pierre joseph  
et de feu marie jeanne d'arras . ont assisté  
audit mariage adrien françois paternel ,  
jacques andré heban , pierre françois gou et  
jean baptiste broniard tous jeunes hommes à  
marier de cette paroisse . jacques andré heban  
et pierre françois gou ont déclaré scavoir ecrire  
et adrien françois paternel , et jean baptiste  
broniard et les contractans ont déclaré ne  
savoir ecrire de ce tous interpellés .  
marque X de bernard joseph marlit  
marque + de marie magdelaine payelle  
marque + de jean baptiste broniard  
marque + d' adrien françois paternel .  
*pierre francois gout*  
*jaque andre hebant*

*A.f.b. Kindt curé de  
vizernes*